

Les services de l'Etat appliquent-ils avant le vote de la loi la réduction de la TVA pour sauver Edwy Plenel ?

écrit par Christine Tasin | 7 février 2014



Voici le texte officiel sur le site des impôts. Le taux de 2,1% réservé jusque-là à la presse papier (et ça se comprend puisqu'il y a des frais de papier, de diffusion etc) s'applique à compter du premier février « *Le taux particulier est applicable aux opérations pour lesquelles la taxe sur la valeur ajoutée est exigible à compter du 1er février 2014.* »

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9291-PGP>

Or, la loi n'a été votée (procédure accélérée) que le 4 février... Les socialistes au pouvoir sont si sûrs que leurs députés votent comme un seul homme leurs demandes sans se soucier d'éthique, de volonté populaire et d'intérêts communs

qu'ils peuvent anticiper et établir des règles avant les votes...

Pourquoi, d'ailleurs, un tel empressement ?

Quelle autre réponse que la volonté de sortir Edwy Plenel, le fouineur gauchiste de Mediapart, de sales draps ?

Lire le fort [intéressant dossier](#) sur Fde Souche.

Ensuite se demander quel vilain dossier le sieur Plenel détient pour mettre ainsi tout un gouvernement et l'Assemblée nationale à ses pieds... pour lui éviter une lourde condamnation pour fraude fiscale voire le dépôt de bilan...

Le règne des copains et des coquins...

Je rêve chaque jour davantage d'un procès de Nuremberg

Christine Tassin